

INFORMATION SUR LE RISQUE "INONDATION"

Madame, Monsieur,

En application de l'article L125-2 du code de l'environnement, qui précise notamment que les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils pourraient être confrontés dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent, il vous est rappelé que l'agglomération troyenne, aujourd'hui fortement urbanisée, s'est développée au fil des siècles dans l'espace alluvial de la Seine.

Toutes les communes auboises situées en rive de Seine sont couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Le PPRI Seine-Agglomération, approuvé le 16 juillet 2001, a notamment pour objectifs d'interdire les nouvelles implantations humaines dans les zones les plus dangereuses et de réduire la vulnérabilité des installations existantes en préservant les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

La population vivant dans la zone géographique située à proximité du fleuve et de ses affluents, se trouve en effet confrontée à un risque d'inondation, qui constitue le premier risque naturel en France. Pour mémoire, les dernières crues de référence qu'a connu notre département se sont produites en 1910 et 1955.

Afin de protéger les populations du risque inondation, divers ouvrages hydrauliques ont été réalisés dans la vallée de la Seine.

Il s'agit notamment des digues édifiées au cœur de l'agglomération troyenne (digue de Fouchy, du Labourat, de Pont Hubert, de Foicy vieille, de Foicy nouvelle, de Moline, de Bolloré, de Pétal, des Bas Trévois et du déversoir de St Julien) et du barrage réservoir Seine, mis en service en 1966, qui a notamment pour fonction d'écarter les crues de la Seine pour réduire les effets des inondations jusqu'à l'agglomération parisienne.

L'état des digues longeant la Seine dans la traversée de l'agglomération troyenne nécessite des travaux de renforcement, qui seront lancés en 2012.

Nous attirons par conséquent votre attention sur la vigilance qu'il convient de conserver en période hivernale, concernant le risque inondation.

Nous vous invitons tout particulièrement à respecter strictement les consignes de sécurité que les pouvoirs publics pourraient être amenés à diffuser durant les périodes de crues, et qui sont détaillées dans la fiche jointe à ce courrier, que nous vous invitons à conserver.

La Ville de Troyes met dès maintenant à votre disposition un numéro vert afin de répondre à toutes vos questions : 

Le Maire,

François BAROIN

Le Préfet,

Christophe BAY